

Résumé des changements du second rapport

MONTÉRÉGIE

À l'occasion du rapport préliminaire en 2008, la Montérégie figurait parmi les trois régions bénéficiant de l'ajout d'une nouvelle circonscription afin de corriger le surplus important d'électeurs existant dans sa partie nord, près de l'île de Montréal plus particulièrement. La Commission de la représentation électorale réitère sa proposition qui est tout aussi nécessaire en 2011. Au second rapport, la nouvelle circonscription prendrait le nom de Sanguinet et s'étendrait de la Ville de Sainte-Catherine à celle de Saint-Rémi.

Par ailleurs, le transfert de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu vers la circonscription proposée de Huntingdon permet d'éviter toute situation d'exception positive à la circonscription de Saint-Jean. Il en va de même avec la circonscription proposée de Shefford (renommée Granby) dont trois des municipalités – Shefford, Warden et Waterloo – doivent être retirées. Celles-ci seraient toutefois ajoutées à la circonscription de Brome-Missisquoi, par opposition à celle de Johnson tel que proposé en 2008.

Pour réduire la taille de la circonscription trop peuplée de Chambly et en réponse aux commentaires entendus en audition publique, seules les municipalités qui s'articulent autour du bassin de Chambly sont comprises dans la circonscription proposée. En conséquence, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville serait ajoutée à la circonscription de Marguerite-Bourgeoys alors que celle de Sainte-Julie rejoindrait les autres municipalités de la MRC de Lajemmerais au sein de la circonscription de Verchères. Une autre modification est suggérée à la délimitation des circonscriptions de Borduas et de Richelieu en vue d'un meilleur équilibre entre elles. Aussi, la circonscription de Saint-Hyacinthe accueillerait les municipalités de Saint-Pie et de La Présentation.

Enfin, la Commission réitère sa proposition préliminaire au sein de la Ville de Longueuil quant aux circonscriptions de Marie-Victorin et de Taillon qui visait à corriger leur surplus d'électeurs.